



**Infrastructures de santé de qualité de la CEDEAO pour lutter
contre les maladies tropicales négligées (MTN) au Burkina Faso,
au Niger et au Mali**

**RECRUTEMENT D'UN SPÉCIALISTE EN SAUVEGARDE
ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE**

TERMES DE REFERENCE

Mai 2023

I- INTRODUCTION

L'Organisation Ouest Africaine de la Santé (OOAS) est l'institution sanitaire spécialisée de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) qui comprend 15 pays. Elle a été créée pour assurer l'atteinte du meilleur niveau possible et la protection de la santé des populations de la région de la CEDEAO. Les principales maladies sont les maladies transmissibles et non transmissibles. Il existe également des épidémies périodiques. Par conséquent, la surveillance, la prévention et le contrôle des maladies sont parmi les priorités des activités de l'OOAS.

Parmi les problèmes de santé prioritaires dans la région de la CEDEAO figurent les maladies tropicales négligées (MTN), un groupe de 20 maladies d'étiologie variée qui touche environ 1,7 milliard de la population mondiale. L'Organisation mondiale de la santé (OMS) estime que l'Afrique supporte environ 40% de la charge mondiale des MTN. Ces maladies touchent de manière disproportionnée les populations vulnérables et pauvres. Leurs manifestations débilitantes, leurs déformations et leurs handicaps contribuent à l'exclusion sociale et à la paupérisation. Les 15 pays de la région de la CEDEAO sont endémiques pour au moins une MTN. Environ 239 millions de personnes ont reçu un traitement pour, au moins, l'une des cinq principales MTN (filariose lymphatique, onchocercose, schistosomiase, géohelminthiases, trachome) en 2020.

La région de la CEDEAO a obtenu des succès significatifs dans le contrôle et l'élimination des MTN. La région abrite neuf des 19 pays africains qui ont éliminé au moins une MTN. Il existe un soutien politique pour l'élimination des MTN, comme le soulignent la Position africaine commune de l'Union africaine et le Cadre continental sur les MTN 2022, ainsi que l'appel lancé par l'Assemblée des ministres de la santé de la CEDEAO en 2021 pour accélérer les mesures de contrôle, d'élimination et d'éradication des MTN.

C'est dans ce contexte que l'OOAS a obtenu un financement de 121 millions USD de la Banque mondiale pour gérer un projet de chimioprévention du paludisme saisonnier /NTD dans le district transfrontalier de trois pays, le Burkina Faso, le Mali et le Niger en 2016-2020. D'énormes succès ont été obtenus dans la prévention des MTN et du paludisme et dans la réduction du fardeau de l'hydrocèle et du trichiasis trachomateux. L'OOAS cherche à consolider et à étendre les acquis de ce projet. À cette fin, l'OOAS a obtenu un financement de 7,5 millions USD de la Banque africaine de développement (BAD) pour un projet de trois ans (2023-2025) visant à améliorer l'accès à la prévention, au diagnostic et au traitement des MTN dans les districts transfrontaliers des trois mêmes pays. Le projet s'intitule "Infrastructure sanitaire de qualité de la CEDEAO pour la lutte contre les maladies tropicales négligées (ISQ-MTN) au Burkina Faso, au Niger et au Mali" et comporte trois composantes : Soutenir la réhabilitation des établissements de santé pour la prise en charge des MTN ; Améliorer la prévention et la prise en charge de la morbidité liée aux MTN et contribuer à la durabilité du programme ; et Coordination et gestion du projet.

Contrairement au projet précédent, le projet ISQ-MTN investit massivement dans les infrastructures de santé (bâtiments, aménagements et équipements) comme une approche majeure pour améliorer le diagnostic précoce et la qualité des soins pour les MTN, la collaboration multisectorielle, les garanties environnementales, l'inclusion sociale et l'autonomisation des communautés. La réhabilitation et l'équipement des installations sanitaires sont classés en catégorie B selon la réglementation environnementale et sociale (E&S) nationale du Burkina Faso et du Niger, et en catégorie C au Mali. Le projet est classé en catégorie 2 selon le système de sauvegarde intégré (SSI) de la Banque africaine de Développement (BAD). La réhabilitation des structures sanitaires et l'équipement des laboratoires et des structures de santé pourraient augmenter la quantité de déchets biomédicaux produits. Le projet pourrait générer des risques et impacts environnementaux et sociaux faibles à modérés. Chacun des trois pays bénéficiaires du projet a développé un plan de gestion des déchets biomédicaux (PGDB).

Les évaluations environnementales et sociales ou Plans d'action de réinstallation (PAR), si requis doivent être menées conformément aux réglementations nationales E&S de chaque pays. Les résultats de ces évaluations E&S qui en découlent seront intégrés dans la conception et la portée des travaux d'infrastructure.

L'OOAS met en place une Unité de Gestion de Projet (UGP) qui gèrera le projet sur la période 2023-2025. A cet égard, l'OOAS cherche à recruter un Spécialiste de la Sauvegarde Environnementale et Sociale dynamique, compétent et expérimenté.

II- OBJET DE LA MISSION :

Le spécialiste en sauvegarde environnementale et sociale sera chargé d'assurer les sauvegardes environnementales et sociales, d'atténuer les risques associés et de prévenir tout impact négatif que le projet pourrait avoir sur l'environnement, conformément aux directives et procédures de la Banque africaine de développement et de la CEDEAO. Il / elle relèvera du Coordonnateur de l'Unité de Gestion de Projet (UGP), sous la supervision du Directeur du Département de la santé publique et de la recherche.

III- PRINCIPALES TÂCHES ET RESPONSABILITÉS :

Sous la supervision du Coordinateur de Projet et en étroite collaboration avec les différents Coordinateurs de Projets de l'OOAS, le Spécialiste en Sauvegarde Environnementale et Sociale sera chargé d'établir un système de gestion et de suivi pour la mise en œuvre des plans de gestion des déchets biomédicaux et des instruments de sauvegardes E&S, conformément aux exigences du Système de Sauvegarde Intégré (SSI) de la BAD et à la législation nationale applicable. La mise en œuvre du projet s'appuiera sur l'expertise de projets similaires à l'OOAS, guidée par le travail d'équipe, l'approche multidisciplinaire et la communication régulière avec les pays bénéficiaires.

Parmi ses fonctions, le spécialiste en sauvegarde environnementale et sociale (SSES) aura les responsabilités suivantes :

Planification

- a. Evaluer tous les aspects environnementaux et sociaux du projet, notamment la préparation et la mise en œuvre des instruments de sauvegardes environnementale et sociale , élaborer les termes de référence requis et la diffusion des résultats.
- b. Élaborer et / ou suivre les Plans de Gestion Environnementale et Sociale (PGES)
- c. Soutenir les pays dans l'élaboration de leurs mécanismes de gestion des plaintes (MGP) au début de la mise en œuvre du projet.

Coordination

- d. Coordonner et surveiller la mise en œuvre des mesures de sauvegarde environnementale, sociale et climatique telles que définies dans les documents de projet et les plans nationaux.
- e. Coordonner les travaux d'infrastructure dans le cadre des projets visant à améliorer l'eau, l'assainissement et l'hygiène dans les établissements de santé des pays bénéficiaires du projet.
- f. Contribuer à l'élaboration des instruments de sauvegardes E&S et suivre la mise en œuvre les PGES.
- g. Coordonner et suivre la mise en œuvre des mesures prévues dans le cadre du processus d'opérationnalisation de la gestion durable des déchets d'activités de soins.
- h. Coordonner la préparation et la diffusion des rapports trimestriels de mise en œuvre E&S au niveau du pays à la Banque Africaine de Développement (BAD) et aux parties prenantes, ainsi que des rapports annuels d'audit de conformité environnementale et sociale

- i. Participer aux réunions du comité directeur et du comité technique régionaux.

Évaluations

- j. Élaborer des termes de référence (TDR) pour les évaluations sociales et environnementales des projets.
- k. Participer au recrutement de consultants qualifiés pour réaliser des études environnementales et sociales et coordonner la mise en œuvre des études
- l. Coordonner la préparation et la soumission de l'évaluation d'impact environnemental et social (« EIES ») et du plan de gestion environnementale et sociale (« PGES ») spécifiques au site pour chaque ouvrage de génie civil, préparés conformément aux politiques de sauvegarde de la BAD,
- m. Concevoir des outils, initier et coordonner la collecte de données pour le suivi des mesures de protection environnementale et sociale et leur intégration dans le logiciel de suivi et d'évaluation ;

Mesures d'atténuation et de suivi

- n. Coordonner et suivre la mise en œuvre des mesures prévues dans les plans de gestion des déchets biomédicaux ;
- o. Mettre en évidence les problèmes révélés par la surveillance environnementale et sociale et proposer des mesures de réorientation
- p. Superviser la mise en œuvre de toutes les recommandations relatives aux aspects de sauvegarde environnementale et sociale des missions de supervision de projets
- q. Intégrer des composantes de sauvegarde environnementale et sociale dans les activités du projet
- r. Elaborer et assurer la mise en œuvre du mécanisme opérationnel de gestion des plaints (MGP) du projet.
- s. Veiller à l'intégration des résultats (activités du PGES) des études environnementales et sociale dans les dossiers d'appels d'offres des travaux et la prise en compte des aspects E&S dans les PTBA du projet ;
- t. Veiller à ce que les actes de cession volontaire des terrains utilisés par le projet répondent aux exigences du SSI de la Banque ;
- u. Assurer la prise en compte effective des aspects liés au Genre, la violence basée sur le Genre et des personnes vulnérables dans la mise en œuvre des activités du projet ;
- v. Examiner et valider les outils de sauvegardes E&S élaborés par les entreprises de travaux (PGES-Chantiers, plan Hygiène Sécurité et Santé, etc.) ainsi que les rapports périodiques y afférents ;
- w. Répondre aux préoccupations des parties prenantes, y compris la Banque Africaine de Développement (BAD) et les prendre en compte ;
- x. Assurer la liaison avec les communautés, les associations, bureaux d'études, entreprises et autres parties prenantes concernées sur toutes les questions relatives aux impacts socio-économiques, aux consultations et engagements des communautés ;
- y. Identifier les points faibles des projets et recommander des solutions pour accroître la performance environnementale et sociale du projet et s'assurer de sa bonne exécution

Autres

- z. S'acquitter de toute autre tâche raisonnable qui pourrait lui être confiée de temps à autre par la direction de l'OOAS.

IV- QUALIFICATIONS, EXPÉRIENCE ET COMPÉTENCES REQUISES

Le spécialiste de la sauvegarde environnementale et sociale doit répondre au minimum aux critères suivants :

- Un diplôme universitaire (BAC+5) au moins en science environnementale, sciences naturelles (Ecologie, Biologie, Botanique, etc.) ou dans les disciplines liées à la gestion environnementale et sociale ou un diplôme équivalent
- Un minimum de 7 ans d'expérience professionnelle dans l'élaboration et la mise en œuvre des instruments de sauvegardes environnementale et sociale des projets financés par la Banque africaine de développement ou la Banque mondiale
- Avoir des connaissances des réglementations nationales des pays concernés et sous-régionales en matière de protection de l'environnement et de sauvegarde sociale dans la région de la CEDEAO
- Bonne connaissance des politiques de sauvegarde environnementale et sociale des institutions financières internationales, en particulier de la Banque africaine de développement
- Expérience avérée de travail dans un environnement multiculturel
- Avoir des bonnes compétences (suite MS Office et toutes les applications liées à l'environnement)
- La maîtrise de l'anglais ou du français, parlé et écrit, est essentielle. Une bonne connaissance pratique d'une autre langue officielle de la CEDEAO sera un avantage supplémentaire

V- DURÉE, LIEU D'AFFECTATION ET NATURE DE L'ENGAGEMENT

Il s'agit d'un poste de consultant financé par la CEDEAO dans le cadre de l'UGP de l'OOAS. Le Spécialiste en Sauvegarde Environnementale et Sociale du projet ISQ-MTN sera recruté pour la durée de mise en œuvre du projet à compter de la date de signature de son contrat, la date de clôture du projet étant fixée au 31 décembre 2025. Cependant, la continuité de son contrat d'une année à l'autre est subordonnée à l'évaluation annuelle satisfaisante de ses performances sur la base des critères de performance définis dans les termes de référence de son poste.

Le Spécialiste en Sauvegarde Environnementale et Sociale du projet ISQ-MTN sera basé au siège de l'OOAS à Bobo-Dioulasso (Burkina Faso), et effectuera de nombreux déplacements dans les pays bénéficiaires du projet, selon les besoins.

VI- LIVRABLES A FOURNIR

Les livrables spécifiques relatifs à Sauvegarde Environnementale et Sociale sont, entre autres :

- i. Rapport mensuel d'activité (activité menées, difficultés rencontrées, solution apportées, perspectives) ;
- ii. Rapport trimestriel de Sauvegarde Environnementale et Sociale
- iii. Rapports de mission, rapports de réunions sur la Sauvegarde Environnementale et Sociale, etc.

Les échéances des rapports seront fixées d'un commun accord avec l'OOAS, en tenant compte des exigences de la BAD. Un plan de travail mensuel des activités décrira les produits livrables mensuels attendus.

VII- CRITERES D'EVALUATION DES PERFORMANCES DU SPECIALISTE EN PASSATION DE MARCHES

Les performances du Spécialiste en Sauvegarde Environnementale et Sociale seront évaluées annuellement par l'OOAS sur la base des indicateurs minimum suivants :

- La qualité des Plans de Gestion Environnementale et Sociale (PGES);
- La qualité de soutien aux pays dans l'élaboration de leurs mécanismes de gestion des plaintes (MGP)
- Le nombre des instruments de sauvegardes E&S élaboré ;
- La maîtrise des règles et procédures de Sauvegarde Environnementale et Sociale de la BAD ;
- La contribution à l'évaluation d'impact environnemental et social (« EIES ») et du plan de gestion environnementale et sociale (« PGES »)
- La qualité des rapports trimestriels d'activités sur la coordination, les évaluations et les mesures d'atténuation et de suivi
- L'évidence de la prise en compte effective des aspects liés au Genre, la violence basée sur le Genre et des personnes vulnérables dans la mise en œuvre des activités du projet

Les résultats de cette évaluation seront communiqués à la Banque pour information.